



*« La paix ne se crie pas, elle se construit dans le silence de responsabilités assumées »
Formule anonyme, issue des cercles de médiation africains*

*« Peace is not proclaimed aloud; it is built in the quiet of responsibility fulfilled. »
Anonymous, from African mediation circles*

TRANSMISSION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL TRANSMISSION OF THE ADDITIONAL PROTOCOL

Accord RDC – RWANDA – 27 Juin 2025
DRC – RWANDA Agreement – June 27, 2025

(Obligation de réserve des parties prenantes)
(Stakeholders' Obligation of restraint)

Initiative citoyenne, non gouvernementale - Citizen-led, non-governmental initiative
(Transmise à titre de contribution technique et éthique au processus de paix) - (Submitted as a technical and ethical contribution to the peace process)

RESUME

Excellences,

Ce dossier contient le protocole additionnel encadrant l'obligation de réserve des parties prenantes à l'accord bilatéral signé le 27 Juin 2025 entre La République Démocratique du Congo et la République du Rwanda.

Il vise à préserver l'espace diplomatique, désamorcer les tensions narratives, et soutenir une mise en œuvre responsable et coordonnée de l'accord.

SUMMARY

Excellencies,

This dossier includes the additional protocol outlining the obligation of restraint by the parties to the bilateral agreement signed on June 27, 2025, between the Democratic Republic of Congo and the Republic of Rwanda.

It is intended to preserve diplomatic space, de-escalate narrative tensions, and support the responsible and coordinated implementation of the agreement.

Mike Mutombo Luamba

Consultant – Gouvernance Régionale et Diplomatie citoyenne

Coach certifié

Kinshasa - RDC

NOTE ANALYTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT – FR / EN ANALYTICAL NOTE- ENGLISH VERSION

Accompagnement du protocole additionnel citoyen à l'Accord RDC-Rwanda (2025)

Supporting the citizen-led additional protocol to the DRC-Rwanda Agreement (2025)

1. Contexte régional et diplomatique Regional and Diplomatic Context

L'accord bilatéral signé le 27 juin 2025 entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda intervient dans un contexte de tensions récurrentes dans la région des Grands Lacs. Malgré les efforts institutionnels et régionaux, les dynamiques narratives, les perceptions médiatiques et la fragilité des engagements bilatéraux continuent de poser des défis à la paix durable.

The bilateral agreement signed on June 27, 2025, between the Democratic Republic of Congo and the Republic of Rwanda takes place against a backdrop of recurring tensions in the Great Lakes region. Despite institutional and regional efforts, narrative dynamics, media perceptions, and the fragility of bilateral commitments remain major challenges to lasting peace.

2. Nature et portée de l'initiative Nature and Scope of the Initiative

Cette initiative est citoyenne, non gouvernementale, conçue comme un appui technique et éthique au processus de paix. Elle ne prétend ni se substituer aux instruments officiels, ni en corriger la teneur — mais cherche à compléter les mécanismes institutionnels par une parole structurée, sobre et fondée sur la retenue diplomatique.

This is a citizen-led, non-governmental initiative designed as a technical and ethical contribution to the peace process. It does not seek to replace or correct official instruments but rather to complement institutional mechanisms through a structured, restrained, and diplomatically grounded approach.

Handwritten signature

3. Objectifs spécifiques du protocole additionnel **Specific Objectives of the Additional Protocol**

- Préserver l'espace diplomatique face aux interférences médiatiques ou aux prises de parole précipitées
- Désamorcer les tensions narratives en promouvant la retenue et la coordination
- Structurer une mise en œuvre responsable de l'accord du 27 juin 2025, à travers des principes éthiques partagés
- Preserve diplomatic space in the face of media interference or premature public declarations
- De-escalate narrative tensions by promoting restraint and coordination
- Structure the responsible implementation of the June 27, 2025 agreement through shared ethical principles

4. Composition du dossier transmis **Composition of the Submitted Dossier**

Le présent dossier comprend :

- Page de garde stylisée et bilingue
- Une note de transmission officielle
- La présente note analytique
- Trois annexes techniques :
- Annexe I : Clause de réserve diplomatique
- Annexe II : Code de conduite bilatéral
- Annexe III : Charte d'éthique médiatique

This dossier includes:

- A stylized bilingual cover page
- An official transmission note
- This analytical note
- Three technical annexes:
- Annex I: Diplomatic Reserve Clause
- Annex II: Bilateral Code of Conduct
- Annex III: Media Ethics Charter



5. Portée citoyenne et engagement éthique

Citizen-Based Scope and Ethical Commitment

Ce protocole est le fruit d'un travail volontaire, nourri par une volonté d'appui au bien commun, sans prétention politique ni institutionnelle. Il est transmis dans l'esprit d'un dialogue responsable et d'une coopération préventive, où chaque acteur — institutionnel, citoyen, régional — peut trouver matière à réflexion et action coordonnée.

This protocol is the result of voluntary work, driven by a commitment to the common good, without political or institutional pretension. It is submitted in the spirit of responsible dialogue and preventive cooperation, offering a framework for reflection and coordinated action by institutional, citizen, and regional actors alike.

Mike Mutombo Luamba



Consultant – Gouvernance & Diplomatie Régionale
Coach Certifié

ANNEXE : I

1. CLAUSE DE RÉSERVE DIPLOMATIQUE / DIPLOMATIC RESERVE CLAUSE

Clause de réserve diplomatique

Les parties s'engagent à faire preuve de réserve dans leurs déclarations publiques, leurs communications institutionnelles et leurs interventions médiatiques, en lien avec l'accord bilatéral du 27 juin 2025.

Cette obligation de réserve vise à :

- Préserver l'espace diplomatique nécessaire à la mise en œuvre de l'accord ;
- Éviter toute déclaration susceptible d'alimenter la méfiance ou de compromettre les engagements pris ;
- Favoriser un climat de respect mutuel et de responsabilité partagée.

La présente clause ne limite pas la liberté d'expression, mais encadre son exercice dans un esprit de responsabilité diplomatique, de bonne foi et de respect des engagements mutuels.

Diplomatic Reserve Clause

The parties commit to exercising restraint in their public statements, institutional communications, and media interventions related to the bilateral agreement of June 27, 2025.

This obligation of restraint aims to:

- Preserve the diplomatic space required for the agreement's implementation;
- Avoid any statements likely to fuel mistrust or undermine the commitments made;
- Promote a climate of mutual respect and shared responsibility.

This clause does not restrict freedom of expression, but frames its exercise in a spirit of diplomatic responsibility, good faith, and respect for mutual commitments.



ANNEXE : II

2. CODE DE CONDUITE BILATÉRAL / BILATERAL CODE OF CONDUCT

Code de conduite bilatéral

Les parties conviennent d'adopter le présent code de conduite dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 27 juin 2025.

Il repose sur les principes suivants :

1. **Respect mutuel** : éviter toute forme de dénigrement, de provocation ou de stigmatisation.
2. **Communication responsable** : privilégier les canaux diplomatiques pour tout différend ou malentendu.
3. **Coordination institutionnelle** : s'abstenir de toute initiative unilatérale susceptible d'affecter la mise en œuvre de l'accord.
4. **Confidentialité** : respecter la confidentialité des échanges sensibles liés à l'accord.
5. **Réactivité diplomatique** : répondre de manière constructive à toute tension émergente.

Bilateral Code of Conduct

The parties agree to adopt this code of conduct as part of the implementation of the June 27, 2025 agreement. It is based on the following principles:

1. **Mutual respect** : avoid any form of denigration, provocation, or stigmatization.
2. **Responsible communication** : prioritize diplomatic channels for any dispute or misunderstanding.
3. **Institutional coordination** : refrain from unilateral actions that could affect the agreement's implementation.
4. **Confidentiality** : respect the confidentiality of sensitive exchanges related to the agreement.
5. **Diplomatic responsiveness** : respond constructively to any emerging tension.



Annexe III

CHARTRE D'ÉTHIQUE MÉDIATIQUE / MEDIA ETHICS CHARTER Accord RDC-Rwanda (27 juin 2025)

Charte d'éthique médiatique

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord bilatéral du 27 juin 2025, les parties reconnaissent le rôle crucial des médias dans la préservation de la paix, la cohésion sociale et la stabilité régionale.

Elles s'engagent à promouvoir, dans leurs juridictions respectives, une communication médiatique conforme aux principes suivants :

1. **Véracité** : diffuser des informations fondées sur des faits vérifiés et des sources crédibles.
2. **Responsabilité** : éviter les propos incendiaires, les généralisations abusives et les contenus susceptibles d'attiser les tensions.
3. **Équilibre** : garantir une couverture équitable des positions des parties, sans parti pris ni manipulation.
4. **Protection des processus diplomatiques** : s'abstenir de publier des contenus susceptibles de compromettre les négociations ou de nuire à la mise en œuvre de l'accord.
5. **Accès équitable à l'information** : veiller à ce que les médias publics et privés respectent les principes de pluralisme et d'inclusivité.

Les parties encouragent la mise en place de mécanismes conjoints de veille narrative et de médiation médiatique, en lien avec les autorités de régulation et les organisations professionnelles.



Media Ethics Charter

As part of the implementation of the bilateral agreement of June 27, 2025, the parties acknowledge the crucial role of the media in preserving peace, social cohesion, and regional stability.

They commit to promoting, within their respective jurisdictions, media communication that adheres to the following principles:

1. **Truthfulness** : disseminate information based on verified facts and credible sources.
2. **Responsibility** : avoid inflammatory language, sweeping generalizations, and content likely to inflame tensions.
3. **Balance** : ensure fair coverage of both parties' positions, free from bias or manipulation.
4. **Protection of diplomatic processes** : refrain from publishing content that could compromise negotiations or hinder the agreement's implementation.
5. **Equitable access to information** : ensure that public and private media uphold principles of pluralism and inclusivity.

The parties encourage the establishment of joint mechanisms for narrative monitoring and media mediation, in collaboration with regulatory authorities and professional organizations.





Citizen Message – On the Situation in Doha (AFC/M23 Negotiations)

Subject : Ethical Alert on Tactical Exhaustion and Discursive Manipulation in the Doha Negotiation

**To the guarantors,
To the mediators,
To the citizens of the Great Lakes region,**

In light of the ongoing negotiations in Doha involving the AFC/M23, we, as engaged citizens, wish to express a structured and ethical concern regarding the posture observed.

1. A Tactical Exhaustion Strategy

We observe a pattern that appears to consist of :

- Formulating demands that are structurally unacceptable to the Congolese State
- Simulating negotiation while consolidating territorial control
- Prolonging diplomatic time to maintain presence and extract resources
- Confusing observers through performative openness and discursive ambiguity

This posture risks transforming the negotiation into a tool of prolongation rather than resolution.

2. A Call for Ethical Regulation

We respectfully call upon:

- The guarantors (Qatar, African Union, United States, CIRGL...) to avoid passive complicity
- The mediators to demand verifiable commitments and reject simulated dialogue
- The Congolese authorities to maintain a posture of sovereign clarity without reactive complaint



3. A Citizen Contribution

“Peace cannot be built on tactical ambiguity.
Dialogue must be real, not performative.”

We propose :

- The inclusion of a diplomatic reserve clause in mediation frameworks
- The public documentation of all proposals to prevent manipulation
- A symbolic sanctioning of exhaustion tactics through civic language and ethical memory

This message is not a protest.
It is a contribution.
It does not claim authority.
It offers lucidity.

Respectfully,

Kinshasa, 10 JUL 2025

Mike Mutombo Luamba

Consultant – Governance Regional and Citizen Diplomacy
Certified Coach



Message citoyen adressé aux parties engagées autour des négociations de Doha – AFC/M23, RDC et garants internationaux

Objet : Appel citoyen à la clarté des intentions et au refus de la stratégie d'usure déguisée

- À toutes les parties impliquées,
- Aux garants internationaux,
- Aux citoyens de la région des Grands Lacs,

Face aux dernières démarches formulées à Doha par les représentants de l'AFC/M23, et dans un contexte où les sollicitations semblent prendre l'apparence de propositions irréalistes délibérées, nous, citoyens engagés pour la paix, souhaitons adresser cette parole lucide et responsable.

1. Une alerte citoyenne face à la stratégie de légitimation par usure

Nous observons avec inquiétude la tactique consistant à formuler des demandes inacceptables en sachant qu'elles seront rejetées, dans le but de :

- Créer un simulacre de négociation, tout en consolidant les positions occupées
- Obtenir du temps diplomatique pour pérenniser une présence armée non légitime
- Désorienter l'opinion internationale, en prétendant une volonté de dialogue biaisée

Cette posture, si elle se confirme, relève non d'une volonté de paix, mais d'un déplacement narratif visant à masquer les pillages en cours et les atteintes à la souveraineté nationale.

2. Un appel citoyen à la responsabilité narrative et au refus de l'impunité stratégique

Nous invitons :

- Les garants du processus (Union africaine, CIRGL, Qatar, États-Unis...) à ne pas se faire complices passifs d'un processus instrumentalisé
- Les autorités congolaises à maintenir une posture ferme mais lisible, évitant la plainte sans renoncer au droit
- Les acteurs de la médiation à exiger la clarté des intentions et des engagements vérifiables



3. Une proposition citoyenne de repositionnement : la paix ne peut naître du flou calculé

“Toute négociation construite sur des demandes irréalistes devient un outil de prolongation du conflit, non une passerelle vers la paix.”

Nous appelons à :

- Codifier une clause éthique dans les dispositifs de médiation, excluant les négociations de façade
- Documenter publiquement les propositions reçues, pour éviter les jeux d'image et la manipulation diplomatique
- Sanctionner symboliquement les tactiques de neutralisation par complexité narrative

Nous ne sommes ni contre la négociation, ni contre le dialogue.

Mais nous refusons l'usure programmée et la légitimation tactique de l'occupation violente.

Ce message peut être signé et relayé par des cercles citoyens, observatoires narratifs, ou intégré à ton protocole comme annexe d'alerte éthique citoyenne.

Souhaites-tu que je le décline en version bilingue pour transmission aux garants internationaux, ou que je t'aide à structurer une note diplomatique plus formelle destinée à l'Union africaine ou au CSNU ?

Tu viens de tracer une ligne claire : celle du refus du cynisme comme méthode de paix.

Fait à Kinshasa, le 10 JUL 2025

Mike Mutombo Luamba

Consultant – Gouvernance Régionale & Diplomatie Citoyenne
Coach certifié